



Entre,

La **Communauté d'Agglomération du Pays Nord de la Martinique** (dénommée ci-après «CAP Nord Martinique»),
Établissement Public à Caractère Intercommunal dont le siège administratif est situé au 39, lotissement la Marie –
97225 LE MARIGOT (Martinique)

Et,

Nom **Prénom**.....

Adresse.....

Code Postal **Ville**.....

Téléphones *Fixe* 0596..... *Portable* 0696.....

Mail.....

Nombre de personnes composant le foyer

Superficie du jardin en m²

La présente charte a pour objet de décrire le partenariat entre la collectivité et les ménages dans le cadre de l'opération de promotion du compostage domestique initiée par CAP Nord Martinique, ayant pour objectif de réduire les quantités d'ordures ménagères collectées et de contribuer à la préservation de l'environnement.

CAP Nord Martinique s'engage à :

■ Mettre à disposition du foyer qui s'engage le Kit Compost composé :

- un bac à compost d'une capacité de 400L de type Thermo-King sur une période de 3 ans en échange de son engagement dans l'opération ; au-delà de la troisième année, le bac à compost devient la propriété du particulier ;
- un bio-seau d'une capacité de 10L pour le tri des déchets de cuisine destinés au compostage ;
- un exemplaire du Guide pratique du compostage domestique de la Martinique à chaque foyer détenteur du composteur
- Un accompagnement du particulier et un suivi, notamment par des visites sur le terrain pour faire le point avec les ménages, observer la qualité du compost et son utilisation ;

■ Organiser :

- Des réunions d'information par quartier (ou micro-territoire), tout au long de l'opération
- Organiser des sessions d'échanges entre praticiens, tout au long de l'opération

■ Recenser :

- les ménages pratiquant le compostage en tas et les considérer tout au long de l'opération comme des participants à l'opération (enquêtes, suivis, réunions) au même titre que les acquéreurs de composteurs ;
- Recenser les praticiens expérimentés du compostage et les faire connaître, avec leur accord, sur leur quartier / hameau ;

■ Proposer aux particuliers qui le désirent et qui disposent d'un peu de temps de devenir des guides composteurs, c'est-à-dire de suivre une formation initiale et continue et de servir de relais de l'opération auprès des ménages de leur voisinage ;

■ Effectuer un bilan annuel de l'opération et en informer les ménages (dans le journal, au cours de réunions...) ;

■ Fournir aux volontaires une information claire et complète sur les méthodes de compostage domestique, notamment le compostage en tas et le compostage en silo ou en bac, ainsi que sur d'autres méthodes de gestion domestique des déchets organiques comme le paillage ;

Le particulier s'engage à :

■ Participer :

- A l'opération de promotion du compostage domestique mis en place par CAP Nord Martinique ;
- Participer aux réunions d'information sur l'utilisation et la pratique du compostage domestique, avant l'attribution du composteur et pendant l'opération, organisées sur sa commune.

■ **Utiliser le composteur et le bioseau remis par la collectivité** ; à défaut, informer la collectivité de sa non-utilisation et des raisons de l'abandon ;

■ **Composter ses déchets organiques** (déchets verts et déchets de cuisine notamment) selon une des méthodes préconisées par la collectivité en respectant notamment les règles de base du compostage (brassage régulier, vigilance, arrosage afin de produire un bon compost et d'éviter toutes nuisances pour le voisinage) et ce pendant toute la durée de l'opération de promotion du compostage domestique.

■ **Répondre aux questionnaires de suivi et recevoir les agents chargés de ce suivi dans la mesure du possible** ;

■ **Informar la collectivité** en cas de problème, de difficultés, de déménagement ;

■ **Limiter les quantités de déchets organiques jetés dans la poubelle classique** ou emportés à la déchèterie par l'adoption du compostage domestique

■ **Promouvoir cette charte et sensibiliser l'ensemble de son foyer**, voisin à la réduction des déchets.

■ **Prendre connaissance et lire les Conditions générales d'attributions des composteurs sur le territoire Nord de la Martinique**

Fait à.....

Le.....

Le Président de la Communauté

Signature de l'administré(e)

«Lu et approuvé»

Agissons autrement, Jetons moins !

2/2

